

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 15 JUIN 2020

Le Conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons siège en huis clos, en séance extraordinaire du 15 juin 2020 à la salle communautaire de la Maison Legrand.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Hartley Lepage, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que tout séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement :

«que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à la salle communautaire de la Maison Legrand en respectant la distanciation sociale.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Denis Langlois de renoncer unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présence séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

Points à l'ordre du jour :

1. Camp de jour
2. Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite – règlement de zonage
3. don
4. Paiements de factures
5. Soumission : peinture pour le revêtement extérieur – Maison Legrand
6. Soumissions : camionnette
7. Allocations de déplacements des employés municipaux
8. Affaires nouvelles
 - a) Bal des finissants et finissantes 2020
 - b) Achat de 3 bancs et une balançoire
9. Période de questions
10. Levée de la séance

2020-06-200

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu d'accepter l'ordre du jour en ayant retiré le numéro 3 : don

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-06-201

1. CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT le contexte actuel entourant la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT l'adoption des procédures aux besoins particuliers des camps de jour pour offrir un encadrement stimulant et sécuritaire aux jeunes et aux équipes de moniteurs;

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires sévères à faire respecter en tout temps soient :

- La distanciation physique imposée par le gouvernement et le peu d'espace intérieur pour accueillir les jeunes
- les mesures d'hygiène avec le matériel, les équipements et les surfaces fréquemment touchés;
- le lavage des mains;
- l'étiquette respiratoire;

CONSIDÉRANT les sorties extérieures qui sont à éviter;

CONSIDÉRANT un grand défi en matière de recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser au Centre Plein Air La Souche pour accueillir un camp de jour sécuritaire;

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte à nos jeunes de Port-Daniel-Gascons, de vivre une nouvelle expérience de camp de jour avec la base de plein air Bellefeuille – camp accrédité ACQ offrant une multitude d'activités pour nos jeunes;

Il est proposé par madame Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- ❖ participe au plan de partenariat avec la base de plein air Bellefeuille pour l'ouverture de son camp de jour 2020;
- ❖ contribue financièrement pour un crédit au montant de 100\$ maximum par semaine par enfant et que la tarification demandée auprès des parents est de 50\$/semaine maximum par enfant pour un total de 150\$ maximum par semaine, facturé par la base de plein air Bellefeuille.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-06-202

2. REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PAR UNE CONSULTATION ÉCRITE - RÈGLEMENT DE ZONAGE

Remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite relative au projet de règlement numéro 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2017-06 est entré en vigueur le 27 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, modifier son règlement de zonage en suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 26 mai 2020, le premier projet de règlement numéro 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la municipalité de Port-Daniel-Gascons;

CONSIDÉRANT les restrictions entourant la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 daté du 7 mai 2020, le conseil municipal peut décider de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Denis Langois, appuyée par madame Sylvie Blais, il est résolu unanimement que le conseil municipal remplace l'assemblée de consultation publique relative au premier projet de règlement numéro 2020-01 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-06 de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons par une consultation écrite, tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-033 et qu'un avis public soit donné par la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-06-203

3. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- Christopher Varady-Szabo : facture reliée à la réalisation et présentation d'une maquette – œuvre d'art pour le Centre multifonctionnel au montant de 3 261.58\$
- MFT & Fils : facture reliée au projet de rénovation du Centre Plein Air La Souche au montant de 38 351.33\$ avant taxes;
- Tetra Tech QI Inc. :
 - Facture reliée aux plans et devis – pavage au montant de 1 256.36\$ avant taxes;
 - Facture reliée aux honoraires professionnels, projet des trottoirs et accotements – pavé au montant de 837.06\$ avant taxes;
- Consultants OPR Inc.; facture reliée au mandat des services professionnels au projet du Centre multifonctionnel au montant de 3 325\$ avant taxes;

- Construction LFG Inc.; facture reliée à la rénovation et agrandissement pour le Centre multifonctionnel au montant de 285 324.07\$ avant taxes;
- Dorice Morin : facture reliée à l'achat de vivaces et annuelles pour aménagements paysagers de la municipalité au montant de 448.93\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-06-204

4. SOUMISSION : PEINTURE POUR LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR – MAISON LEGRAND

Suite à l'invitation écrite envoyée à trois soumissionnaires, une seule a été déposée, celle de Peinture F. Bourque Inc.

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission de Peinture F. Bourque Inc. pour la peinture du revêtement extérieur de l'Hôtel LeGrand au montant de 36 422\$ avant taxes

Adopté à

2020-06-205

5. SOUMISSION : CAMIONNETTE

Deux soumissions ont été reçues :

- E.P. Poirier Limitée : Ram 1500 Tradesman 2019 au montant de 36 413\$ avant taxes;
- Automobiles Mauger Ford Inc. : Ford F-150 2019 au montant de 41 893\$ avant taxes

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- accepte la soumission de E.P. Poirier Limitée au montant de 36 413\$ avant taxes;
- que le paiement soit autorisé et inscrit aux dépenses du poste « fonds de roulement » pour une durée de 5 ans;
- que soit annulée la résolution 2020-06-194 concernant l'achat d'une camionnette 2018 (plus disponible)

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-06-206

6. ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENTS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise une allocation de déplacements de 50\$/semaine aux employés municipaux lors de l'utilisation de leur véhicule personnel pour les déplacements dans l'exercice de leurs fonctions.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Affaires nouvelles

a) BAL DES FINISSANTS ET FINISSANTES 2020

2020-06-207

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate la directrice générale :

- ✓ à communiquer avec les établissements scolaires pour connaître le fonctionnement des bals des finissants et la remise des bourses
- ✓ à procéder comme les années passées au niveau des bourses des finissants

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-06-208

b) ACHAT DE TROIS BANCS ET UNE BALANÇOIRE

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Marie-Eve Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons procède à l'achat de trois (3) bancs installés au district #5 et une balançoire à la halte du parc Colborne au district #6

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question n'a été acheminée au conseil.

2020-06-209

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la levée de la séance soit à 19h15 .

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr,
Directrice générale

